

INTERPROFESSIONALITÉ EN SANTE - BSc1

1. Caractéristiques du module

Code : S.DI.SO371.1001.F.17 **Degré d'études :** Bachelor Master

Année académique : 2018-2019 **Année d'études :** 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème} **Crédits ECTS :** 3

Type : Module obligatoire Module optionnel obligatoire Module optionnel
 Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 25 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 15 juillet 2014

Catégorie : Module principal Core course Module lié au module principal Related course Module facultatif ou complémentaire Minor course

Niveau : Module de base Module d'approfondissement Module avancé

Organisation temporelle : Module sur 1 semestre Module sur 2 semestres Semestre d'automne
 Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : Français Allemand Anglais

Temps de cours : 24 **Temps de travail personnel encadré :** 20 **Temps de travail personnel individuel :** 30

2. Prérequis

Avoir validé le/les modules Avoir suivi le/les modules Pas de prérequis Autres :

3. Compétences visées/ objectifs généraux d'apprentissage

Rôles majeurs exercés (Référence : Frank, J.R. (2005). *Le Cadre des compétences des médecins CanMEDS. L'excellence des normes, des médecins et des soins*. Ottawa : Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada)

Rôle d'expert – Ab Rôle de manager – Db Rôle d'apprenant et de formateur – Fb
 Rôle de communicateur – Bb Rôle de promoteur de la santé – Eb Rôle de professionnel – Gb
 Rôle de collaborateur – Cb

Compétences principales visées (KFH, compétences finales pour les professions de la santé HES, 2009)

- a1 : Connaître les bases légales et les priorités de la politique de santé régissant le système suisse de soins et de protection sociale ainsi que les principes de son pilotage et ses limites.
- a2 : Mener leur activité professionnelle dans le respect des bases légales, tout en évaluant l'efficacité et l'économicité ainsi que la qualité et l'adéquation des prestations fournies ou initiées.
- c1 : Assumer la responsabilité pour leurs actes et reconnaître et respecter leurs propres limites.
- c3 : Développer leur activité professionnelle par l'acquisition de savoirs scientifiques et mener une réflexion permanente sur leur pratique et qui conduit à l'actualisation des connaissances et aptitudes tout au long de la vie.
- d1 : Chercher activement la collaboration interprofessionnelle et la coopération avec les autres acteurs du système de soins.
- d3 : Présenter et documenter leurs actes de manière pertinente, être compris par les autres et connaître des instruments eHealth pour la gestion des patients et des soins.

Objectifs pédagogiques du module

- Découvrir le réseau de soins et identifier les rôles et responsabilités des différents professionnels de santé
- Se sensibiliser aux facteurs contribuant au maintien et à la promotion de la santé des individus et des groupes de population
- Comprendre l'impact des facteurs humains sur les erreurs et événements indésirables en médecine.
- Comprendre les enjeux d'une équipe interprofessionnelle pour la qualité et la sécurité des soins.
- Appréhender les éléments contributifs d'un fonctionnement d'équipe harmonieux (construction d'un esprit d'équipe, partage des rôles et responsabilités, résolution de conflit, leadership)
- Développer les bases d'une communication interprofessionnelle
- Considérer le patient/les proches comme partenaires dans la prise en charge/l'intervention
- Aborder le raisonnement éthique dans son activité professionnelle auprès de l'individu, de la société et de l'environnement
- Prendre conscience de ses représentations sur les autres professions
- Se questionner sur ses croyances et représentations à la lumière des connaissances scientifiques

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Enjeux de l'interprofessionnalité ;
- Evolution des contextes et modèles de soins (axes prévention et promotion de la santé, ambulatoire, hospitalisation, maintien à domicile) ;
- Eléments de politique et d'économie de la santé ;
- Organisation du travail dans les métiers de la santé ;
- Rôles et responsabilités des professionnels de santé ;
- Secret médical, responsabilités, positionnement professionnel et questions éthiques.
- Concepts de base en matière de travail en équipes interprofessionnelles et leadership collaboratif
- Communication en réseaux, outils et modes de transmission : le modèle TeamSTEPS®
- E-health et outils informatiques au service de la santé

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Cours magistraux ;
- Ateliers thématiques ;
- Interview interprofessionnel ;
- Exploitation de films, vignettes cliniques ;
- Travail en groupes inter-filières avec tutorat ;
- Stand de partenaires du réseau santé-social et des associations ;
- Lectures préparatoires

Exigences de fréquentation

Présence obligatoire :

- A la demi-journée d'introduction en semaine 42
- A la semaine 2 « Immersion dans l'interprofessionnalité »
- Aux séances de travail en groupes avec les tuteurs/trices (rendez-vous fixé par la tutrice/le tuteur avec chaque groupe).

Toute absence pour motif valable au sens de l'art. 14 du règlement d'études doit être annoncée. Les absences sans motif valable entraînent la non validation du module.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- A. Le compte-rendu d'un entretien semi-dirigé portant sur la pratique interprofessionnelle rendu au plus tard le vendredi 11 janvier 2019
- B. Un travail écrit produit en groupes interprofessionnels rendu au plus tard le vendredi 11 janvier 2019 (coefficient 1) ;
- C. Un examen écrit de type QCM portant sur les connaissances abordées depuis le début du module à réaliser sur Moodle le vendredi 11 janvier 2019 après-midi (coefficient 1) ;
- D. Un questionnaire sur les attitudes envers le travail d'équipe à compléter entre le 18 octobre et le 6 novembre 2018.

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points B et C ci-dessus. Les modalités A et D doivent être acquises. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

Remédiation possible en cas de Fx au module Pas de remédiation

En cas de Fx, le groupe d'étudiant doit réaliser un travail écrit complémentaire en lien avec l'article. Ce travail est à restituer en semaine 4.

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite. En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois dès que possible.

Répétition

L'étudiant qui par son comportement inadéquat ou un manque d'implication ne répond pas aux critères minimaux en termes de dynamique de groupe (cf grille de validation du travail de groupe interprofessionnel) ne valide pas le travail décrit sous B au point 5 et doit répéter le module.

En cas de répétition du module, les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

Hurst S. (2013). La qualité de vie et la question du bien. *Bioethica*. 6(2), 72-74

Pomey MP., et al., (2015) Le Montréal Model : Enjeux du partenariat relationnel entre patients et professionnels de la santé. *Santé publique* 27(1), 41-50

Staines, A. Christian B. & Farin A., TeamSTEPPS (2016) Des outils de travail en équipe pour la sécurité des patients. *Risque & qualité*. 13(3), 159-164

Widmer D., et al., (2016) Multimorbidité et interprofessionnalité en médecine de famille. *Revue Médicale suisse*. 12, 937-41

La bibliographie complète se trouve sur la plate-forme moodle

8. Responsable du module et enseignants

Responsable : Patricia Picchiottino

Une liste des intervenants et des tuteurs sera remise à l'ouverture du module.

Responsable locale de filière : Laurence Vernay

Descriptif validé le 31.08.2018 par Jocelyne Depeyre, responsable de la filière